

Cent soixante-neuvième session

169 EX/10
PARIS, le 1er mars 2004
Original anglais

Point 3.4.4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES PROGRES ACCOMPLIS
DANS LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DU CADRE D'ACTION DE DAKAR**

RESUME

Conformément à la décision 166 EX/3.2.1, le présent rapport présente les activités menées par l'UNESCO dans le cadre du suivi du Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, avril 2000).

Décision proposée : paragraphe 52.

INTRODUCTION

1. Le Programme et budget de l'éducation approuvé par la Conférence générale à sa 32^e session correspond aux priorités de l'UNESCO. L'éducation pour tous (EPT) est l'élément principal de ce programme, dont elle absorbe près de 80 % du budget. Près de 70 % du budget du Secteur de l'éducation sont décentralisés et les bureaux multinationaux disposent de compétences accrues. Il s'agit là du résultat d'un processus systématique de planification qui replace les besoins exprimés par les pays dans le contexte du plan stratégique d'ensemble de l'Organisation. L'UNESCO aide à la réalisation des objectifs de l'EPT de deux manières : en répondant aux demandes des Etats membres qui souhaitent être aidés à atteindre chacun des six objectifs de Dakar et en coordonnant, à l'échelon mondial, les actions des organismes internationaux, des donateurs bilatéraux, des gouvernements et de la société civile visant à réaliser l'EPT.

2. Quelques tendances générales se dégagent : (a) une meilleure intégration de l'EPT aux travaux du Secteur de l'éducation dans son ensemble ; (b) une association plus étroite des bureaux hors Siège et des instituts de l'éducation au processus de planification de l'EPT et de renforcement des capacités dans ce domaine au niveau des pays ; (c) une importance croissante accordée à la contribution des instances sous-régionale et régionale aux efforts nationaux ; et (d) une convergence croissante entre les partenaires internationaux dans le suivi de Dakar.

RENFORCER LES MECANISMES DE COORDINATION DE L'EPT

Coordination internationale

3. Au cours des trois années qui ont suivi le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, avril 2000), le rôle dirigeant et central de l'UNESCO pour ce qui est d'assurer "la coordination entre les partenaires de l'EPT et de maintenir la dynamique de leur coopération" a été de plus en plus largement accepté et reconnu par les partenaires internationaux de l'Organisation et dans les Etats membres. Les deux mécanismes officiels de coordination de l'EPT, à savoir les réunions du Groupe de travail et celles du Groupe de haut niveau sur l'EPT, ont gagné en professionnalisme en ce qui concerne leur préparation et en visibilité pour ce qui est de l'intérêt qu'ils suscitent. Pour la première fois depuis le Forum de Dakar, les deux instances ont adopté en 2003 une approche thématique s'insérant dans le cadre plus vaste de l'EPT et ont bénéficié de consultations plus vastes et d'une meilleure participation qu'auparavant de la part des partenaires clés.

4. La quatrième réunion du Groupe de travail sur l'EPT (Paris, 22-23 juillet 2003) était centrée sur quatre initiatives ou programmes internationaux phares par le biais desquels s'expriment les partenariats pour l'EPT, à savoir l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles ; l'Initiative accélérée ; le VIH/sida et l'éducation ; et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Il s'agissait en l'occurrence de trouver de meilleurs moyens de faire en sorte que ces initiatives internationales soient intégrées aux processus de planification nationaux et aux mécanismes de développement tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et les Documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP), ainsi que d'améliorer les liens entre toutes ces instances.

5. Les délibérations du Groupe de haut niveau sont désormais étroitement liées aux conclusions d'un Rapport mondial de suivi sur l'EPT, outil d'analyse qui fait autorité, et elles ont donc généralement un caractère plus empirique et interactif. Le Groupe est bien davantage conscient des effets potentiels de ses recommandations et de la nécessité de leur donner suite, en particulier dans les instances régionale et sous-régionale. La troisième réunion du Groupe de haut niveau (New

Delhi, 10-12 novembre 2003) a bénéficié d'une importante couverture médiatique suscitée par le lancement mondial du rapport de suivi à New Delhi ainsi que par le thème retenu, à savoir l'égalité entre les sexes, la présence de représentants de haut rang et les manifestations organisées en marge de la réunion - Parlement des enfants sur l'EPT et Séminaire international sur le travail des enfants et l'EPT.

6. La Déclaration de New Delhi contient un programme d'action sur l'EPT à l'intention des gouvernements, des pays donateurs et des organismes internationaux ainsi que des organisations non gouvernementales et de la société civile. Ce programme privilégie les actions de soutien à effet immédiat et stratégique axées sur la parité d'ici à 2005 et l'égalité entre les sexes d'ici à 2015. Dans le communiqué du Groupe de haut niveau, il est demandé à l'UNESCO : (1) de continuer de jouer le rôle principal dans la coordination de l'EPT ; (2) de revoir et améliorer sa capacité de coordination ; et (3) d'améliorer l'efficacité des liens entre le Groupe de travail, le Groupe de haut niveau et le Groupe des partenaires de l'Initiative accélérée (http://www.unesco.org/education/efa/Communique_Rinal_EG.DOC).

7. La quatrième réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT se tiendra à Brasilia (Brésil) au milieu de novembre 2004 et aura pour thème la qualité de l'EPT. Elle sera immédiatement suivie d'une réunion du Groupe des partenaires de l'Initiative accélérée. L'Unité de suivi de Dakar, rebaptisée "Division de la coordination internationale de l'EPT", a été renforcée en 2004 par deux spécialistes détachés de la JICA et de l'ASDI.

Coordination régionale

8. L'UNESCO s'emploie à faciliter l'instauration de liens plus étroits entre la coordination de l'EPT à l'échelon international et aux échelons régional et sous-régional de manière à ce que les recommandations du Groupe de haut niveau se traduisent par des stratégies et des actions adaptées aux situations des pays et régions. A cette fin, le Directeur général de l'UNESCO a pris la parole devant trois conférences de ministres africains de l'éducation au début de 2004, à savoir celle de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue au Ghana (Accra) le 9 janvier 2004 ; celle des pays lusophones d'Afrique (PALOPS) et de la Guinée équatoriale (Sao Tomé-et-Principe, 13 janvier 2004) ; et celle de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), tenue au Cameroun (Yaoundé, 16 janvier 2004). Ces trois réunions ministérielles ont été organisées par l'UNESCO en collaboration avec les organismes régionaux concernés. Le Directeur général a également pris la parole devant la Réunion des ministres de l'éducation du Pacifique au Samoa (Apia, 28-29 janvier 2004), organisée par le Bureau de l'UNESCO à Apia dans le but d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en place d'une éducation de qualité pour tous et d'étudier les moyens de surmonter les obstacles qui, spécifiquement dans cette région, empêchent d'atteindre cet objectif.

9. Le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth a organisé la Conférence régionale arabe des ministres de l'éducation sur l'EPT, qui avait pour thème "Plans nationaux pour l'EPT : l'étape suivante" (Liban, Beyrouth, 20-23 janvier 2004), pour tirer les enseignements des plans qui ont été établis et s'entendre sur une conception arabe commune des mesures à prendre à l'avenir, aux échelons tant national que régional, pour atteindre les objectifs de l'EPT. Le Sous-Directeur général à l'éducation a prononcé une allocution liminaire sur le thème "L'EPT dans le monde arabe : passé, présent et avenir".

10. En Amérique latine, 19 représentants de forums nationaux pour l'EPT ont participé à la deuxième Réunion régionale sur l'EPT chargée d'examiner les plans d'action nationaux dans ce domaine (Santiago, Chili, 24-25 septembre 2003). L'ordre du jour de cette réunion prévoyait des discussions sur les moyens de renforcer les mécanismes de suivi des instances régionales et

nationales pour l'EPT. Parallèlement, les organisations internationales intervenant dans la coordination régionale de l'EPT se sont réunies pour examiner l'action à mener dans ce domaine.

11. Le Bureau de l'UNESCO à Bangkok a organisé et accueilli la cinquième Réunion des coordonnateurs nationaux de l'EPT (Bangkok, Thaïlande, 10-12 septembre 2003). La plupart des 12 pays participants étant déjà dotés d'un plan d'action national, l'accent a été mis au cours de la réunion sur les questions de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation, sur le financement de l'éducation et sur la coordination des apports des donateurs. Les Etats membres participants ont demandé à l'UNESCO de faire office de source d'information sur les meilleures pratiques. La réunion annuelle de 2003 du programme conjoint de formation à la planification et la gestion de l'éducation du Bureau de l'UNESCO et de l'Institut coréen de développement de l'éducation (KEDI) était essentiellement consacrée à l'objectif de Dakar relatif à l'acquisition des compétences nécessaires dans la vie courante (Séoul, 9-12 décembre 2003), le but étant de contribuer à la définition d'indicateurs pertinents et efficaces de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif.

12. Le Ministère de l'éducation du Pakistan et l'UNESCO ont coorganisé une réunion des ministres de l'éducation des pays de l'Asie du Sud (Islamabad, Pakistan, 4-5 décembre 2003) pour examiner la coopération sous-régionale dans ce domaine. Les participants ont également examiné les conclusions du Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004 et ont recommandé des mesures d'ordre politique à prendre aux niveaux national et sous-régional.

Initiative E-9

13. La cinquième réunion ministérielle d'examen de l'E-9 (Le Caire, 19-21 décembre 2003), organisée à l'occasion du dixième anniversaire de cette importante initiative relative à l'EPT, a marqué une étape cruciale dans le développement de l'Initiative. Elle était plus spécialement consacrée à la question de la protection et de l'éducation de la petite enfance. Les experts ont débattu de cette question à partir des études de cas nationales sur l'offre de service à la petite enfance fournies par les pays de l'E-9 et le rapport de synthèse intitulé *Early Childhood Care and Education in the E-9 Countries: Status and Outlook* (protection et éducation de la petite enfance dans les pays de l'E-9 : situation et perspectives), établi par l'UNESCO.

14. Réagissant à une évaluation extérieure critique de l'Initiative E-9, les neuf Etats membres ont adopté une déclaration visionnaire et résolue promettant de redonner de la vigueur à cette initiative et de la doter d'une structure qui pourrait lui permettre de poursuivre efficacement son action à l'avenir. Tout en prenant acte des progrès qui ont été accomplis en matière d'EPT au cours de la décennie écoulée, les ministres de l'éducation de l'E-9 ont reconnu qu'il restait encore beaucoup à faire et se sont engagés à revitaliser et recentrer l'Initiative E-9 compte tenu des faits nouveaux survenus dans ce domaine depuis le Forum mondial sur l'éducation.

15. Dans la déclaration du Caire, il est demandé à l'UNESCO et aux pays de l'E-9 d'établir un secrétariat tournant siégeant dans le pays d'accueil (en Egypte en 2004 et au Mexique, pays d'accueil de la sixième réunion ministérielle, en 2005-2006). Ce secrétariat bénéficiera du soutien de l'UNESCO et des points de coordination nationaux de l'E-9. Il aura pour mission d'assurer le suivi nécessaire à la continuité des activités et de surveiller la mise en oeuvre des décisions relatives aux questions mises en lumière à la réunion ministérielle biannuelle d'examen. La Division de la coordination internationale de l'EPT est désormais responsable de la coordination de l'initiative E-9 au Siège. La prochaine réunion ministérielle d'examen se tiendra au Mexique dans deux ans.

ASSISTANCE AUX ETATS MEMBRES POUR L'ELABORATION ET LA MISE EN OEUVRE DE PLANS NATIONAUX D'EPT

16. Près de 150 Etats membres ont bénéficié des conseils et de l'assistance techniques de l'UNESCO pour établir et mettre en oeuvre leurs plans nationaux d'action pour l'EPT. La plupart d'entre eux se sont déjà dotés de tels plans. Sur les 46 pays de l'Afrique subsaharienne où les difficultés sont les plus grandes en matière d'EPT, 37 ont formulé leur plan d'action pour l'EPT.

17. L'UNESCO a intensifié son assistance technique dans ce domaine depuis quelques années, en se fondant sur l'évaluation des besoins et sur les demandes des Etats membres désireux d'être aidés à établir des plans nationaux d'EPT et à les rendre opérationnels. Cet appui technique était centré sur les aspects éminemment prioritaires pour l'élaboration de plans crédibles : formulation de solutions durables en matière de politiques et de réforme, établissement de projections réalistes des ressources et instauration de liens avec des structures de développement internationales telles que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et les Documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

18. Les actions entreprises par l'UNESCO étaient centrées sur trois grandes priorités : ateliers de formation organisés à l'intention de groupes de pays et portant sur les aspects techniques essentiels de la planification de l'EPT ; séminaires de promotion des échanges d'expérience et de meilleures pratiques concernant l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et de politiques d'EPT ; et assistance technique directe dans les pays sur les aspects précis de la planification. La synergie avec d'autres partenaires pour le développement est un objectif constant dans l'organisation de missions conjointes et dans les activités de renforcement des capacités au niveau des pays.

19. Des ateliers de formation ont été organisés pour renforcer les capacités institutionnelles des ministères de l'éducation en matière d'approche sectorielle, de formulation des politiques et de projection des ressources consacrées à l'EPT et à l'Initiative accélérée. Un soutien au renforcement des capacités a été également mis en place en ce qui concerne la qualité de l'EPT, la bonne gouvernance et la gestion transparente du secteur, en particulier dans les pays qui ont déjà atteint un niveau plus élevé de développement de l'éducation, par exemple certains pays arabes, des pays en transition et des pays d'Amérique latine.

20. Compte tenu des enjeux qui apparaissent le plus fréquemment dans les programmes nationaux de développement et les plans d'action pour l'EPT, une série d'ateliers thématiques a été organisée pour faciliter les échanges d'expérience et de meilleures pratiques entre les pays. Les thèmes retenus étaient les suivants : politiques de personnel dans l'éducation (Séminaire international sur les politiques en matière de personnel enseignant, Sofia, Bulgarie, juin 2003) ; décentralisation dans l'éducation (Séminaire international sur les politiques et stratégies de décentralisation dans le domaine de l'éducation, Buenos Aires, juin/juillet 2003) ; et financement des plans de développement de l'éducation dans le contexte de l'éducation pour tous (Séminaire international sur le financement et la mise en oeuvre des plans nationaux de l'éducation, Asan-si, République de Corée, septembre 2003).

21. Le soutien dans le domaine de la protection et de l'éducation de la petite enfance est essentiellement assuré par le biais de travaux de recherche sur les politiques et de renforcement des capacités. Neuf numéros des Dossiers de l'UNESCO sur l'éducation de la petite enfance ont été publiés dans cinq langues et distribués à tous les Etats membres et partenaires pour les aider à élaborer et améliorer les politiques relatives à la petite enfance. Trois publications de la série sur les politiques de la petite enfance et de la famille ont été établies. Près de 200 décideurs d'Asie, d'Afrique, d'Europe centrale et d'Amérique latine ont participé au programme de renforcement des capacités en matière de protection et d'éducation de la petite enfance organisé par l'UNESCO. Le

Pakistan, le Brésil et le Viet Nam ont bénéficié d'une assistance pour établir des études sur le financement dans ce domaine et élaborer les politiques nationales correspondantes.

22. Par ses contributions professionnelles et financières aux équipes internationales d'appui à l'EPT, l'UNESCO a contribué à la réforme de l'enseignement primaire au Nigéria, en Angola, au Rwanda, au Mozambique, au Kenya, au Viet Nam et au Cambodge. En Palestine, l'UNESCO a aidé à la rescolarisation des enfants. L'UNESCO a également contribué aux réformes axées sur la gratuité de l'enseignement primaire au Kenya et au Lesotho, à la formation des maîtres et à la réforme des programmes d'enseignement au Mozambique et aux études menées au Tchad et au Niger pour asseoir la planification sur de bonnes bases et mettre en place un système d'éducation bilingue destiné à combler le fossé entre l'éducation formelle et celle dispensée dans les écoles coraniques. Au Soudan, l'UNESCO a procédé à une analyse du sous-secteur de l'éducation de base et à la formulation d'un programme dans ce domaine qui soit adapté aux besoins d'une société aussi diverse que celle du Soudan. Le Gouvernement malgache a bénéficié d'une assistance pour la formulation et la mise en oeuvre d'un programme conjoint de promotion de l'éducation de base pour tous les enfants, qui a permis de toucher plus de 10.000 jeunes et adultes analphabètes sur 400 sites. Bon nombre de ces contributions aux réformes susmentionnées ont été faites essentiellement par le biais d'approches sectorielles élargies (SWAp) et de mécanismes relevant de l'UNDAF et en collaboration avec des partenaires bilatéraux, le PNUD et la Banque islamique.

23. Afin d'accroître l'offre de manuels scolaires, l'UNESCO a aidé le Malawi à se doter d'une politique nationale du livre et le Mozambique d'un comité d'approbation des manuels scolaires. L'Organisation continue d'améliorer sa coopération avec l'ADEA et le DFID, qui s'efforcent d'améliorer l'offre de manuels scolaires de qualité à des prix raisonnables. L'IIRCA a aidé l'Ethiopie à publier des manuels scolaires pour la région d'Amhara.

24. Seize Etats arabes ont participé à une réunion de consultation sur la gouvernance éducative à l'échelon local, organisée conjointement par l'UNESCO et la Banque mondiale (Le Caire, Egypte, 8-11 mars 2003). Cette conférence a permis d'étudier les tendances, les politiques et les stratégies propres à accroître l'efficacité de la gouvernance locale dans la mise en oeuvre de l'EPT. L'UNESCO et l'ISESCO ont organisé un atelier destiné à aider huit pays arabes à établir des stratégies permettant d'améliorer les possibilités éducatives offertes aux enfants vivant en situation de pauvreté extrême et d'en surveiller les résultats.

25. Les instituts de l'UNESCO (en particulier le BIE, l'IPE, l'IUE et l'ISU) continuent de jouer un rôle important dans l'EPT, essentiellement par des travaux de recherche, des études et des activités de renforcement des capacités. Trente et un stagiaires (dont neuf femmes) de différentes régions ont suivi le programme de formation de l'IPE (session 2002-2003) visant à renforcer les capacités des Etats membres en matière d'élaboration des politiques et de planification de l'éducation, l'accent étant mis sur les plans relatifs à l'EPT. En 2003, le BIE a soutenu de manière plus intensive la réforme des programmes d'enseignement nationaux en mettant davantage l'accent sur les questions relatives à l'EPT et sur le Cadre d'action de Dakar. L'IUE contribue à la mise en oeuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation en aidant les Etats membres à incorporer à leurs plans nationaux d'EPT des objectifs spécifiques en matière d'alphabétisation, d'éducation non formelle, d'éducation des adultes et d'apprentissage tout au long de la vie.

Table ronde ministérielle sur la qualité de l'éducation

26. Une centaine de ministres de l'éducation ont participé à une table ronde sur la qualité de l'éducation organisée à l'UNESCO (Paris, 3-4 octobre 2003) pendant la 32e session de la Conférence générale afin d'examiner les concepts et modalités d'instauration d'une éducation de qualité. Les ministres sont parvenus à la conclusion qu'une éducation de qualité devrait englober

"certaines connaissances, valeurs, compétences et comportements de base qui sont concrètement en phase avec la mondialisation mais traduisent la beauté et la richesse de notre diversité telle qu'elle s'exprime dans différentes formes de croyance, de spiritualité, de culture et de langue". Ils ont insisté sur le rôle des enseignants et l'importance de leur formation.

27. Dans le communiqué publié à l'issue de cette réunion, les ministres ont demandé au Directeur général : (1) de faciliter de nouvelles études et échanges de vues visant à promouvoir la qualité de l'éducation dans les Etats membres aux prises avec différentes difficultés et (2) de veiller à ce que des liens forts soient établis entre l'EPT, le Consensus de Monterrey, la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, la Décennie de l'éducation en Afrique et la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

Promotion et soutien de programmes phares en matière d'EPT

28. Initiative interinstitutions consacrée au développement de la petite enfance. En 2003, six monographies de la série "Recherche-action sur la famille et la petite enfance" ont été publiées. Des bilans de la situation de la petite enfance ont été effectués dans les pays de l'E-9 et les rapports correspondants ont été établis. La République démocratique populaire lao, le Viet Nam, la Mongolie, le Sénégal et le Cambodge ont bénéficié d'une assistance pour l'exécution d'un projet sur l'acquisition par les enfants de compétences préscolaires à la maison. Une assistance a été fournie à 13 pays d'Europe centrale et orientale pour les aider à revoir leur politique d'aide à la famille.

29. La Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation a été lancée au plan international (Bibliothèque publique de la ville de New York, 13 février 2003) par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'UNESCO, en présence des hauts dignitaires parmi lesquels figuraient le Président de la Mongolie et l'épouse du Président des Etats-Unis (on trouvera un rapport complet à ce sujet dans le document 169 EX/9). Dans ce cadre, l'ISU a inauguré une nouvelle approche de l'évaluation de l'alphabétisation, baptisée Literary Assessment and Monitoring Programme (LAMP), qui vise à améliorer la qualité des données sur l'alphabétisation, en particulier à l'échelon national, mais également pour l'élaboration et le suivi des politiques au plan international et la conception de meilleurs programmes d'alphabétisation.

30. L'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles. A sa quatrième réunion, en juillet 2003, le Groupe de travail sur l'éducation pour tous a recommandé que l'UNICEF, organisme chef de file, prenne l'initiative de mettre sur pied un "comité directeur international et élabore un plan assorti d'un calendrier et d'indicateurs". En réponse, l'UNICEF a organisé à Istanbul (Turquie), en octobre 2003, une réunion stratégique des partenaires de cette initiative pour examiner le projet de mandat d'un comité consultatif. Cette réunion a également permis d'établir une déclaration de consensus sur les mesures à prendre d'urgence pour atteindre les objectifs de l'EPT relatifs à la parité entre les sexes d'ici à 2005. Cette déclaration de consensus est mentionnée dans le communiqué publié à l'issue de la troisième réunion du Groupe de haut niveau, en novembre 2003.

31. Equipe spéciale interinstitutions d'ONUSIDA sur le VIH/sida et l'éducation. Cette équipe a publié une stratégie sur le VIH/sida et l'éducation approuvée par 14 organismes. Utilisée par tous les membres d'ONUSIDA en tant que cadre d'action, cette stratégie confère à l'éducation pour tous une place centrale dans la lutte contre le VIH/sida. Sous la direction de l'Equipe spéciale, un certain nombre de séminaires ont été organisés dans le cadre de l'Initiative visant à accélérer la réaction du Secteur de l'éducation au VIH/sida en Afrique, afin d'aider à doter les ministères de capacités de lutte contre le VIH/sida dans le cadre des efforts axés sur l'Education pour tous. Une enquête internationale est également en cours sur l'état de préparation des ministères de l'éducation face à la pandémie du VIH/sida.

32. Les enseignants et la qualité de l'éducation. Un projet pilote intitulé "Améliorer le statut et les qualifications des enseignants en vue d'une EPT de qualité : études de cas et actions stratégiques dans certains pays de l'Asie du Sud-Est" a été mené à bien avec l'UNESCO en 2003, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Internationale de l'éducation (IE). Les principales réalisations de ce projet concernent notamment l'amélioration des activités de promotion et de la sensibilisation des enseignants au cadre d'action de Dakar aux niveaux sous-régional et national ainsi qu'au rôle central des enseignants dans l'amélioration de la qualité en tant qu'objectif de l'EPT.

33. Programme phare de l'EPT : Le droit à l'éducation des personnes handicapées - pour l'intégration. Le Comité directeur de ce programme phare de l'EPT a été créé et a tenu sa première réunion en novembre 2003. Il compte des représentants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'UNICEF, de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation internationale des handicapés et des ministères de l'éducation de cinq régions. Un groupe de travail sur les statistiques a été chargé de se pencher sur la question du manque actuel de statistiques sur les handicaps et l'éducation. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec l'OCDE et la Banque mondiale.

34. Initiative sur l'éducation dans les situations d'urgence et de crise. Le Réseau interinstitutions pour l'éducation dans les situations d'urgence (INEE) s'emploie à faciliter la constitution d'une large base de partenaires pour élaborer des normes, des indicateurs et des notes d'orientation permettant de définir le niveau minimal de services éducatifs à assurer dans les situations d'urgence et dans la première phase de la reconstruction. Ces normes constitueront pour la communauté internationale et d'autres parties prenantes une base de départ commune permettant de fournir des orientations et des outils en vue de parvenir à un niveau minimal de qualité de l'éducation dans les situations difficiles.

Rapport mondial de suivi sur l'EPT

35. La livraison de 2002 du Rapport mondial de suivi sur l'EPT a acquis une influence et une réputation internationales dans un laps de temps relativement court et il s'est révélé le principal outil de référence pour l'EPT en 2003. Le rapport de 2003-2004 est le premier de la série qui, outre le travail annuel de suivi et d'évaluation des progrès à l'échelle mondiale, se penche sur un thème précis, en l'occurrence l'égalité entre les sexes et l'EPT. Cette tâche a été rendue plus facile par la constitution d'un petit groupe consultatif composé d'universitaires internationalement reconnus ayant une expérience de la recherche sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes et l'éducation. Un grand nombre de particuliers et, dans certains cas, d'institutions ont été chargés d'établir des études de cas ou des articles de synthèse pour le rapport. Ce travail représentait au total près de 80 communications dont bon nombre étaient de grande qualité. Toutes ces communications figurent sur le site Web et constituent une source documentaire excellente et à jour que toutes les parties intéressées peuvent exploiter.

36. L'Equipe chargée du rapport sur l'EPT a travaillé en étroite collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), qui fournit la plupart des données sans lesquelles le rapport ne pourrait pas être établi. Les liens avec d'autres instituts de l'UNESCO se sont consolidés au cours de l'année. Le BIE a été chargé d'organiser une série d'études sur les programmes d'enseignement, les politiques de l'éducation et le droit à l'éducation. L'IPE a également contribué à faciliter certains des travaux effectués et a fourni des orientations générales lorsque demande lui en a été faite. L'IUE a fourni des données sur l'éducation des adultes et l'acquisition de compétences fonctionnelles. Les liens avec le reste du système des Nations Unies se sont également développés, en particulier dans le cadre de réunions avec le PNUD (Rapport sur le développement humain) et la Banque mondiale (Rapport sur le développement dans le monde) et en partie également dans d'autres cadres de collaboration tels que le Projet de développement du Millénaire et d'autres instances.

37. Le rapport de 2003-2004 a été lancé à temps pour être présenté à la réunion du Groupe de haut niveau tenue à Delhi (Inde) en novembre 2003. Il a suscité à cette occasion des réactions animées et pour l'essentiel très positives. Les critiques, quand il y en avait, avaient dans une large mesure trait au décalage entre la collecte des données et leur publication. Ces critiques s'expliquent en partie par une mauvaise appréciation des possibilités de production de données internationalement comparables. Des décalages de deux à trois ans sont la norme pour les données de ce type, compte tenu de la difficulté de vérifier et faire concorder plus rapidement des données nationales détaillées émanant de près de 200 pays. Elles dénotent également un certain malentendu quant aux effets de ces décalages sur la fiabilité des conclusions qui en sont tirées. En règle générale, des données plus récentes seraient certes souhaitables mais les conclusions ne sont pas particulièrement affectées par le décalage. Dans la plupart des cas, il faut beaucoup plus qu'une ou deux années pour que les agrégats nationaux évoluent de manière significative.

38. En 2003, le résumé du rapport était disponible dans trois langues à la date de lancement. La prochaine fois, les six versions linguistiques seront disponibles. Il convient de noter également que le rapport était disponible dans son intégralité sur le nouveau site Web qui lui est spécialement consacré, à la date de lancement. Le Rapport mondial de suivi sur l'EPT dispose désormais du site Web le plus consulté du Secteur de l'éducation à l'UNESCO et recueille une large part des demandes de renseignements adressées à l'Organisation sur le Web. Dans l'intervalle, près de 20.000 exemplaires en anglais ont été imprimés et près de 8.000 dans la version française. La demande est forte et les exemplaires font l'objet d'une vaste distribution.

39. Le rapport a grandement contribué à susciter un appui des donateurs au cours des 18 premiers mois de son existence et nous sommes convaincus que cette tendance va se poursuivre. A ce jour, les promesses fermes de financement du rapport s'établissent comme suit : Royaume-Uni, 4.728.750 dollars (2002-2004) ; Suède, 1.864.117 dollars (2002-2005) ; Pays-Bas, 106.160 dollars (2002-2003) ; Allemagne, 1.086.840 dollars (2003-2005) ; Norvège, 298.913 dollars (2003) ; et Irlande, 1.811.400 dollars (2003-2005), soit au total 9.896.180 dollars. Par ailleurs, l'UNESCO a alloué 100.000 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003 et 214.000 dollars pour l'exercice 2004-2005 et prend en charge le traitement du Directeur de l'équipe et les frais administratifs engagés par celle-ci à Paris. Il subsiste néanmoins un déficit de financement de 6,6 millions de dollars des Etats-Unis pour la période 2005-2007.

Renforcer les partenariats avec la société civile

40. Les organisations de la société civile ont acquis le statut d'acteurs clés dans le soutien, l'amélioration et la transformation des systèmes éducatifs, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de l'EPT. L'UNESCO a aidé à régionaliser la Consultation collective des ONG destinée à faciliter les échanges et l'action commune sur divers enjeux de l'EPT. En 2003, l'UNESCO a contribué à renforcer la participation des organisations, réseaux et coalitions de la société civile des différents pays au dialogue qui préside à l'élaboration des politiques de l'EPT au niveau international. En coopération avec l'IUE, l'UNESCO a aidé la Consultation collective des ONG sur l'EPT à établir sa contribution à l'examen à mi-parcours de 2003 de CONFINTEA V : Situation et perspective de l'apprentissage des adultes (Bangkok, 6-11 septembre 2003).

41. Afin de préparer la contribution de la société civile à l'examen à mi-parcours de CONFINTEA V, l'UNESCO et la Consultation collective des ONG sur l'EPT ont aidé à organiser des forums de discussion et des ateliers en ligne avec les organisations de la société civile d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et de la région arabe. Ces contributions peuvent être consultées dans la bibliothèque virtuelle de l'éducation non formelle, qui fait partie du site Web du Secteur de l'éducation de l'UNESCO. Lors du Forum social mondial tenu à Mumbai (Inde), l'UNESCO et ses

partenaires de la société civile ont aidé à organiser des ateliers sur l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie.

42. L'UNESCO coopère avec les organisations de la société civile pour aider les pays à concevoir et mettre en oeuvre leurs plans d'EPT, en ce qui concerne plus particulièrement l'alphabétisation et l'éducation non formelle. En vue d'accroître le professionnalisme des éducateurs, l'UNESCO poursuit sa coopération avec les associations professionnelles - associations internationales pour la lecture, Association nationale pour la lecture en Afrique, Association internationale pour le conseil psychologique et African Association for Guidance and Councelling. Le renforcement des capacités des organisations de la société civile est assuré par l'intermédiaire d'un programme spécifique de soutien à l'EPT exécuté dans 11 pays de l'Afrique subsaharienne.

Promotion, communication et sensibilisation en faveur de l'EPT

43. A l'occasion de la semaine mondiale pour l'EPT en 2003, consacrée à l'éducation des filles, il a été demandé aux gouvernements d'ouvrir les portes de l'apprentissage aux femmes et aux filles. Le 9 avril 2003, à l'initiative de la Campagne mondiale pour l'éducation, 1,8 million de personnes ont battu le record mondial du plus grand nombre de personnes assistant simultanément à une leçon d'histoire. L'UNESCO a conjugué ses efforts à ceux de la Campagne mondiale pour préparer la semaine mondiale de l'EPT de 2004 (19-25 avril 2004), au cours de laquelle sera constitué le plus grand lobby mondial des enfants pour les enfants. A cette occasion, plus de 100 millions d'enfants de toutes les régions du monde qui n'ont pas accès à une scolarité pourront revendiquer leur droit à l'éducation et la société civile pourra, en leur nom, exhorter les hommes politiques à faire de ce droit une réalité. Les enfants feront entendre leur voix dans les parlements nationaux, dans les assemblées provinciales et dans les conseils municipaux.

44. Le site Web de l'EPT est régulièrement mis à jour par l'affichage des dernières nouvelles sur le sujet émanant de toutes les régions du monde. Les deux numéros (juin et octobre 2003) du Bulletin trimestriel du Secteur, Education Today, comportaient une double page sur l'actualité de l'EPT. Un numéro spécial du Bulletin électronique de l'EPT a été établi à l'occasion de la réunion du Groupe de travail (22-23 juillet 2003) et diffusé à plus de 1.500 destinataires. Un dossier de promotion de l'EPT, contenant une affiche, une vidéo de six minutes sur les six objectifs de Dakar, des cartes postales et des autocollants, a été produit en anglais, français et espagnol et diffusé à grande échelle. Les versions arabe, chinoise et russe doivent paraître dans les mois à venir.

45. La qualité des exposés sur l'EPT faits devant la session de coordination du Conseil économique et social (juillet 2003) ainsi que les notes sur ce sujet présentées à la réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) (avril 2003) et à la réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement (UNDG) (octobre 2003) ont suscité des réactions élogieuses et contribué à rendre l'EPT plus visible au sein du système des Nations Unies. L'UNESCO est représentée à l'Equipe spéciale sur l'éducation et l'égalité entre les sexes du Projet des Nations Unies pour le Millénaire et l'Organisation a contribué aux préparatifs du rapport de cette équipe spéciale sur la réalisation de l'objectif de développement du Millénaire relatif à l'enseignement primaire universel.

Contribution à l'Initiative accélérée et autres actions de mobilisation des ressources

46. Le groupe de donateurs de cette Initiative qui s'est réuni en Norvège (Oslo, 20-22 novembre 2003) a répondu à l'appel du Groupe de haut niveau préconisant "un cadre clair pour l'amélioration de l'efficacité de l'Initiative et la mobilisation de ressources en faveur des pays parrainés". Cette réunion a eu pour résultat : l'extension de l'Initiative à tous les pays à faible revenu ; la constitution d'un fonds initial multidonateurs susceptible de générer d'autres apports de

fonds en faveur des pays couverts par cette Initiative mais ne bénéficiant pas d'une présence suffisante des donateurs ; et la création d'un fonds pour la préparation des programmes destiné à aider les pays qui ne sont pas encore dotés d'un plan pour le secteur de l'éducation à en élaborer un. Il a été également décidé que le groupe des donateurs se réunirait immédiatement après la réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT (Brésil, novembre 2004). Un comité directeur pour le secrétariat de l'Initiative a été constitué et regroupe le Bureau actuel de la Banque mondiale, l'UNESCO et les deux coprésidents du groupe des donateurs. La participation de l'UNESCO à ce comité directeur permettra d'accroître l'impact du Groupe de haut niveau et de souligner le rôle de coordination de l'Organisation en matière d'EPT. L'UNESCO peut se targuer d'avoir contribué à ces faits nouveaux importants concernant l'Initiative accélérée.

47. Il importe de rappeler qu'à ce jour, au moins 210 millions de dollars de ressources supplémentaires ont été mobilisés auprès des donateurs pour le premier ensemble de pays visés par l'Initiative. Quatre donateurs (Belgique, Italie, Pays-Bas et Norvège) se sont engagés à verser au total 235 millions de dollars supplémentaires au nouveau fonds à effet catalyseur susmentionné au cours de la période 2004-2007. Six pays visés par l'Initiative se sont vu accorder au total 35 millions de dollars à prélever sur ce fonds pour 2004 : Gambie (4 millions de dollars), Guyana (4 millions de dollars), Mauritanie (2 millions de dollars), Nicaragua (7 millions de dollars), Niger (8 millions de dollars) et Yémen (10 millions de dollars).

48. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO coordonnent leurs interventions avec les groupes de donateurs qui se trouvent sur place et la Banque mondiale pour aider les pays couverts par cette Initiative à établir leurs propositions d'assistance financière dans ce cadre. Etant donné que l'Initiative est désormais ouverte à tous les pays à faible revenu, l'UNESCO continuera d'aider ces pays à élaborer des plans d'action nationaux pour l'EPT crédibles en vue de mobiliser le soutien financier nécessaire.

49. Réaffirmant l'engagement pris à Dakar qu'aucun pays qui s'emploie sérieusement à assurer l'éducation pour tous ne verra ses efforts en vue d'atteindre ce but entravés par un manque de ressources, le Directeur général de l'UNESCO a signé le "Memorandum d'accord nordique" entre l'Organisation, d'une part, et le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède, d'autre part, pour appuyer les activités d'EPT (Paris, 20 octobre 2003). Ce mémorandum d'accord prévoit une méthode de financement qui permet à l'UNESCO de disposer d'une certaine marge de manoeuvre dans l'utilisation d'une réserve de fonds émanant des donateurs tout en assurant une meilleure intégration du financement extrabudgétaire aux priorités fixées dans le Programme et budget approuvés. Ce système a facilité le passage d'une approche fragmentaire, axée sur les projets et tributaire des donateurs, à une programmation cohérente conforme aux priorités de l'UNESCO telles qu'elles ressortent de la nouvelle méthode adoptée par le Secteur dans la proposition intitulée "Renforcement des capacités pour l'EPT : programme extrabudgétaire pour les services techniques aux Etats membres". Cette approche a été élaborée à l'issue d'un processus de consultation faisant intervenir l'ensemble du Secteur de l'éducation, les bureaux hors Siège et les instituts compétents, et elle constitue une présentation cohérente des services techniques que l'UNESCO peut offrir au niveau des pays pour aider les Etats membres à réaliser les six objectifs de Dakar. Ce programme comporte deux volets : appui au renforcement des capacités en matière de planification de l'éducation et appui à la mise en oeuvre de ces plans. L'UNESCO offre donc une assistance stratégique en réponse aux demandes émanant des Etats membres et compte tenu des avantages comparatifs de l'Organisation. En 2003, ce soutien était concentré sur la planification de l'EPT et, plus d'une soixante de pays en ont bénéficié. L'UNESCO a reçu une contribution de 4,3 millions de dollars des pays nordiques au cours de cette année, répartie comme suit : Norvège (1,7 million de dollars), Danemark (1,2 million de dollars) et Suède (1,4 million de dollars).

50. En 2003, l'Organisation a reçu de l'Italie une contribution de 800.000 dollars destinée à soutenir le programme "Renforcement des capacités pour l'EPT" par le financement de projets s'insérant dans ce programme.

51. Le "Fonds-en-dépôt japonais pour le programme Education pour tous", constitué en 2002, vise à fournir une assistance pour l'exécution d'activités liées au Cadre d'action de Dakar, essentiellement dans la région de l'Asie et du Pacifique. En 2003, l'UNESCO a reçu près de 934.000 dollars des Etats-Unis pour les projets d'EPT dans cette région.

Projet de décision proposé

52. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 166 EX/3.2.1,
2. Ayant examiné le document 169 EX/10,
3. Réaffirme sa volonté de conférer une place importante et centrale au suivi du Forum mondial sur l'éducation dans le programme de l'UNESCO relatif à l'éducation ;
4. Prie le Directeur général de veiller à ce que, conformément à la recommandation de la troisième réunion du Groupe de haut niveau, l'UNESCO continue de jouer un rôle clé dans la coordination de l'EPT, comme stipulé dans le Cadre d'action de Dakar, et qu'elle passe en revue et améliore ses capacités de coordination et instaure des liens plus efficaces entre le Groupe de travail sur l'EPT, le Groupe de haut niveau et le Groupe des partenaires de l'Initiative accélérée ;
5. Invite le Directeur général à lui présenter, à sa 171e session, un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre et le suivi du Cadre d'action de Dakar.